

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil treize,

Le 5 juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 28 mai 2013

**OBJET : Mise en conformité de l'accessibilité de la salle des fêtes**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Thomas LAQUERRIERE

**EXCUSES**: Christophe BUTTIN, Céline MAGNINO, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA

Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire explique au conseil municipal que, suite au diagnostic initial réalisé dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public, il faut maintenant faire réaliser des études chiffrées pour solliciter l'aide du Conseil général de l'Isère.

Le Conseil Municipal après avoir étudié les documents et en avoir délibéré :

**CHOISIT**, avec 1 voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour, le cabinet d'études CETE pour effectuer un chiffrage précis pour la mise en conformité de la salle des fêtes.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y reportant

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le : 5/6/13